



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

calcul des pensions

Question écrite n° 45134

Texte de la question

Mme Marie-Renée Oget attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la situation de médecins français ayant débuté et exercé leur carrière pendant plusieurs années hors de la Communauté européenne. En considérant leur parcours atypique, ils se trouvent confrontés à la non prise en compte, en terme de trimestres, de cette partie de leur activité professionnelle. Certains se retrouveront à devoir prendre leur retraite à 65 ans alors qu'ils ont dans la pratique une activité professionnelle qui pourrait leur permettre de prétendre à une retraite à taux plein dès 60 ans. Elle lui demande si elle entend proposer des dispositions réglementaires permettant que ces médecins puissent faire reconnaître et valider les trimestres effectués à l'étranger.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Renée Oget](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45134

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 2009, page 2739

Question retirée le : 1er juin 2010 (Retrait à l'initiative de l'auteur)